



## L'enseignement privé se porte bien



La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] vient de publier plusieurs études qui montrent que les effectifs de l'enseignement privé se portent bien.

Une première étude ([voir en ligne](#)) montre une hausse sensible du nombre d'élèves dans le primaire pour l'enseignement privé sous contrat : + 1,5 % en un an alors que les flux d'élèves sont globalement stables.

Une deuxième étude ([voir en ligne](#)) montre que les effectifs dans les collèges publics baissent de 10 000 élèves tandis que ceux des collèges privés montaient de 6 000 élèves.

Ces deux études ne sont que l'illustration des conséquences des "réformes" des gouvernements successifs. Ces réformes bénéficient à l'enseignement privé car elles renforcent l'autonomie des chefs d'établissement et renforcent la concurrence entre les établissements. Comment ? Rappelons que l'enseignement privé sous contrat n'est pas dans l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, qu'au collège l'enseignement privé sous contrat utilise à fond la réforme pour concurrencer l'enseignement public, qu'une forte part des enseignant-e-s du Privé sont des précaires corvéables à merci...

De plus, alors que le mouvement pour défendre l'Éducation prioritaire s'étend, nous constatons ici les effets d'une carte scolaire ouverte puisque l'inscription dans le privé permet à une part croissante de parents de contourner la mixité sociale.

L'Enseignement catholique scolarise 17 % des élèves, une concurrence non négligeable pour l'enseignement public... bien intéressante pour l'État qui sait parfaitement jouer les uns contre les autres. Alors que l'enseignement public se dégrade, c'est aussi une façon de laisser aux classes moyennes un accès à des établissements prétendus "meilleurs", une façon d'éviter qu'elles expriment des exigences sur l'Éducation nationale.

La question de la scolarisation dès le plus jeune âge est intéressante : le privé en tirera bénéfice. En effet, ce n'est pas par progressisme que le candidat officiel de la droite veulent baisser l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, mais bien parce que cela permettra de financer le privé, ce qui n'est pas obligatoire actuellement pour les enfants de moins de 6 ans.

Si la CGT Educ'action et le SNEIP-CGT-Enseignement privé revendiquent une scolarisation dès 2 ans et obligatoire de 3 à 18 ans c'est seulement dans le cadre émancipateur d'un grand service public d'Éducation. L'enseignement privé sous contrat doit disparaître car l'État doit cesser de subventionner un système qui concurrence l'Enseignement public au détriment des droits des personnels et des élèves.

*Montreuil, le 10 janvier 2017*